

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 décembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 012-1660/15/CC**

**■ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention relative à la gestion du parking du Rouet avec la commune de Carry-le- Rouet**

**DPMOD 15/14169/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est substituée à la commune de Carry-le-Rouet dans l'exercice de la compétence parc de stationnement en particulier dans l'exploitation et l'entretien du parking du Rouet.

Compte tenu des contraintes de fonctionnement particulières, dues essentiellement, à sa forte attractivité saisonnière, Marseille Provence Métropole et la Mairie de Carry-le-Rouet ont convenu par conventions successives en décembre 2005, juillet 2009 et juin 2013, qu'il était préférable de confier la gestion de proximité de cet équipement à la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Carry-le-Rouet, entretien, exploite le parking et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, assure la gestion de la régie financière, par ses propres moyens.

Par ailleurs, au regard du développement touristique de la commune et de l'installation de nouveaux pôles générateurs près du parc du Rouet (logements, commerces, école de voile et de loisirs...), il apparaît souhaitable d'ouvrir une partie du parc gratuitement, tous les jours, dès le mois janvier. Ceci permettra aux visiteurs de stationner en sécurité, au sein d'un espace aménagé. La Ville de Carry-le-Rouet, déploiera les moyens supplémentaires nécessaires, pour rendre un service de qualité aux usagers.

Afin de permettre aux services techniques et de secours d'accéder à l'équipement autant que de besoin, la commune souhaite disposer de huit cartes gratuites de parking. Dix cartes d'accès supplémentaires sont requises pour le fonctionnement de l'Ecole de Voile, durant la période estivale.

Enfin, la grille tarifaire sera actualisée. Pour les usagers louant la salle municipale et la partie A du parking qui jouxte cet équipement, le « forfait Grand Bleu » sera remplacé par le versement de 10 % du montant de la location de la salle, par la Ville de Carry-le-Rouet, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Il convient d'actualiser la convention de gestion du parking du Rouet n°13/1196, en intégrant l'ensemble de ces évolutions.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

- La délibération n° DTUP 004-359/13/CC du 28 juin 2013, relative à l'approbation de la convention de gestion du parking du Rouet n°13/1196 ;
- La délibération DTM 015-763/15/CC du 19 février 2015 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de gestion du parking du Rouet n° 13/1196

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient d'étendre les plages d'ouverture du parc du Rouet et considérant le développement urbain et touristique de la commune ;
- Que la Ville de Carry-le-Rouet déploiera les services supplémentaires nécessaires pour offrir aux usagers un service de qualité ;
- Qu'il convient de revoir la grille tarifaire en supprimant le tarif de la location de la partie A du parking qui s'avère trop élevé pour les usagers.
- Que ce tarif sera substitué par le versement de 10 % du prix de la location de la salle du « Grand Bleu », par la Ville de Carry-le-Rouet à Marseille Provence Métropole

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention de gestion du parking conclu avec la commune de Carry-le-Rouet

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Transport – Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**